

# **ENSEIGNEMENT**

**FONDAMENTAL ET SECONDAIRE**

## **SPECIALISE**

**DIRECTIVES ET RECOMMANDATIONS**

**POUR L'ANNEE SCOLAIRE**

**2007-2008 (\*)**

**VOLUME III**

**\* Ce document annule et remplace les dispositions  
antérieures**



CIRCULAIRE N° 1996

DATE 22/08/2007

**Objet : CIRCULAIRE RELATIVE A L'ORGANISATION DES ETABLISSEMENTS  
D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE**

**VOLUME III**

**Réseau : Tous**

**Niveau : Fondamental et secondaire spécialisé**

**Période : Année scolaire : 2007-2008**

- A Madame la Ministre-Présidente - Membre du Collège de la Commission communautaire chargé de l'enseignement
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de province,
- A Messieurs et Mesdames les Bourgmestres,
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement spécialisé libres subventionnés,
- Aux Chefs des établissements internats et homes d'accueil d'enseignement spécialisé, organisés par la Communauté française,
- Aux Chefs des établissements officiels et libres d'enseignement spécialisé subventionnés par la Communauté française.
- Aux Présidents et Secrétaires des Commissions Consultatives de l'Enseignement spécialisé

**Pour information :**

- Aux Membres de l'Inspection de l'enseignement spécialisé,
- Aux Vérificateurs de l'enseignement spécialisé,
- Aux Directeurs des Centres Psycho Médico-Sociaux. Organisés et subventionnés par la Communauté française,
- Aux Associations de parents,
- Aux Organisations syndicales,
- Aux Membres du Conseil Supérieur de l'enseignement spécialisé.
- Aux Membres du Conseil général de concertation de l'enseignement spécialisé.

Circulaire	<b>Informative</b>	Administrative	<b>Projet</b>
Emetteur	Direction générale de l'enseignement obligatoire		AGERS
Documents à renvoyer	OUI	NON	
Nombre de page	141		
Mots-clés	Classes adaptées – vérificateurs – conditions d'admission – stages – attestations/avis/certificats de qualification – jurys de qualifications – recyclage/guidance – dérogation d'âge –surveillance de midi		
Duplicata		<a href="http://www.adm.cfwb.be">www.adm.cfwb.be</a>	

## INFORMATIONS GENERALES

Mesdames, Messieurs,

Je vous invite à prendre connaissance du présent volume qui réunit les thématiques les plus souvent abordées dans l'enseignement spécialisé.

Pour plus de facilité, sont mises en exergue (*trait vertical à droite du texte*) les différences par rapport aux circulaires précédentes.

Je vous rappelle que ces circulaires peuvent être consultées, imprimées et téléchargées à l'adresse suivante :

**[www.adm.cfwb.be](http://www.adm.cfwb.be) (documents officiels)**

De même, toute la réglementation concernant l'enseignement peut être consultée sur

**[www.cdadoc.cfwb.be/gallilex.htm](http://www.cdadoc.cfwb.be/gallilex.htm)**

Ces deux adresses sont accessibles en passant par [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)

Pour tout renseignement, je vous invite à contacter les personnes de référence, dont la liste est reprise en fin de volume.

Je vous souhaite une bonne lecture.

La Directrice générale

Lise-Anne HANSE

## TABLE DES MATIERES

<b>INFORMATIONS GENERALES .....</b>	<b>2</b>
<b>LISTE DES MODELES ET ATTESTATIONS REPRIS DANS LE VOLUME III .....</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE N° 12 A .....</b>	<b>7</b>
ORGANISATION, A TITRE EXPERIMENTAL, DE PEDAGOGIE ADAPTEE POUR ELEVES APHASIQUES - DYSPHASIQUES. ....	7
<b>CHAPITRE N° 12 B.....</b>	<b>12</b>
ORGANISATION, A TITRE EXPERIMENTAL, DE PEDAGOGIE ADAPTEE POUR ELEVES AUTISTES (CLASSES TEACCH).....	12
<b>CHAPITRE N° 12 C .....</b>	<b>17</b>
ORGANISATION, A TITRE EXPERIMENTAL, DE PEDAGOGIE ADAPTEE POUR ELEVES POLYHANDICAPES.....	17
<b>CHAPITRE N° 13 .....</b>	<b>22</b>
LISTE DES ORGANISMES HABILITES À DELIVRER LE RAPPORT D'INSCRIPTION D'UN ENFANT DANS L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE.....	22
<b>CHAPITRE N° 14 .....</b>	<b>47</b>
ATTRIBUTIONS ET SECTEURS GEOGRAPHIQUES D'ACTIVITES DES VERIFICATEURS. ....	47
<b>CHAPITRE N° 15 A .....</b>	<b>62</b>
RAPPEL DES CONDITIONS D'ADMISSION, DE MAINTIEN ET DE PASSAGE DANS L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE. ....	62
DOCUMENTS A TENIR A LA DISPOSITION DU VERIFICATEUR. ....	62
<b>CHAPITRE N° 15 B.....</b>	<b>71</b>
ORGANISATION DES STAGES POUR LES ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIALISÉ DE FORME 1, 2 ET 3.....	71
<b>CHAPITRE N° 15 C .....</b>	<b>87</b>
MODÈLES DES ATTESTATIONS, DES AVIS ET DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION DÉLIVRÉS DANS L'ENSEIGNEMENT DE FORME 3 .....	87
<b>CHAPITRE N°15 D .....</b>	<b>99</b>
MODÈLES DES ATTESTATIONS DE FRÉQUENTATION DÉLIVRÉS DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SPÉCIALISÉ, SECONDAIRE SPÉCIALISÉ DE FORME 1 ET DE FORME 2 .....	99
<b>CHAPITRE N° 15 E.....</b>	<b>103</b>
COMPOSITION DES JURYS DE QUALIFICATION .....	103
<b>CHAPITRE N°16 .....</b>	<b>106</b>
ORGANISATION DU SERVICE GENERAL DE L'INSPECTION POUR L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE.....	106
<b>CHAPITRE N° 17 .....</b>	<b>107</b>

INTRODUCTION DES DEMANDES DE DÉROGATION D'AGE POUR LES ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ.....	107
<b>CHAPITRE N° 18 .....</b>	<b>118</b>
INTRODUCTION DES DEMANDES DE SURVEILLANCE DE MIDI .....	118
<b>CHAPITRE N° 19 .....</b>	<b>124</b>
CLASSES DE DEPAYSEMENT ET DE DECOUVERTE, EN BELGIQUE OU A L'ETRANGER, AINSI QU'AUX ACTIVITES EXTERIEURES A L'ETABLISSEMENT ORGANISEES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES D'ETUDES .....	124

# LISTE DES MODELES ET ATTESTATIONS REPRIS DANS LE VOLUME III

## **Chapitre n° 12 A CLASSES APHASIQUES-DYSPHASIQUES**

MODELE DE DEMANDE D'ORGANISATION DE CLASSES APHASIQUES-DYSPHASIQUES.....10-11

## **Chapitre n° 12 B CLASSES TEACCH**

MODELE DE DEMANDE D'ORGANISATION DE CLASSES TEACCH.....15-16

## **Chapitre n° 12 C CLASSES POLYHANDICAPES**

MODELE DE DEMANDE D'ORGANISATION DE CLASSES POLYHANDICAPES.....20-21

## **Chapitre n° 13 :**

TRANSMISSION DE PROTOCOLE JUSTIFICATIF D'ENTRÉE DANS L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ.....23

## **Chapitre n° 14 :**

HORAIRE DES COURS DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL.....59

PRESTATIONS DU PERSONNEL NON CHARGÉ DES COURS.....60

ANNEXE 3.....61

## **Chapitre n° 15 A :**

CHOIX DU COURS PHILOSOPHIQUE.....69

AVIS DE MAINTIEN DANS L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ.....70

## **Chapitre n° 15 B:**

MODELE DE CONVENTION DE STAGE F1 (ANNEXE 1).....75

MODELE DE CONVENTION DE STAGE F2 (ANNEXE 2).....78

MODELE DE CONVENTION DE STAGE F3 (ANNEXE 3).....82

## **Chapitre n° 15 C:**

ATTESTATION DE RÉUSSITE DE LA PREMIÈRE PHASE : (ANNEXE 1).....89

ATTESTATION DE RÉUSSITE DE LA DEUXIEME PHASE : (ANNEXE 2).....90

ATTESTATION DE FRÉQUENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIALISÉ PROFESSIONNEL F3). 91

ATTESTATION DE COMPETENCES ACQUISES (ANNEXE 4).....92

ATTESTATION DE PROLONGATION DE LA PREMIERE PHASE (ANNEXE 5).....93

ATTESTATION DE PROLONGATION DE LA DEUXIEME PHASE (ANNEXE 6).....94

AVIS D'ORIENTATION DANS UN SECTEUR PROFESSIONNELLE (ANNEXE 7).....95

AVIS D'ORIENTATION D'UN SECTEUR PROFESSIONNELLE A UNE AUTRE (ANNEXE 8).....96

CERTIFICAT DE QUALIFICATION F3 (ANNEXE 9).....97

MODELE PV DE DELIVRANCE CQ (ANNEXE 10).....98

## **Chapitre n° 15 D:**

ATTESTATION DE FRÉQUENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ (ANNEXE 1).....	100
---------------------------------------------------------------------------	-----

ATTESTATION DE FRÉQUENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIALISÉ D'ADAPTATION SOCIALE (ANNEXE 2).....	101
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

ATTESTATION DE FRÉQUENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIALISÉ D'ADAPTATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE (ANNEXE 3).....	102
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

### **Chapitre n° 15 E**

COMPOSITION DE JURY 3EME PHASE FORME 3 (ANNEXE 1).....	104
COMPOSITION DE JURY FORME 4 (ANNEXE 2).....	105

### **Chapitre n°17 :**

FORMULE A : DEMANDE DE DÉROGATION POUR UN ÉLÈVE ÂGÉ DE PLUS DE 21 ANS POUR DES RAISONS PÉDAGOGIQUES.....	113-114
----------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------

FORMULE B : DEMANDE DE DÉROGATION POUR UN ÉLÈVE DE PLUS DE 21 ANS EN ATTENTE D'UNE PRISE EN CHARGE PAR UNE ENTREPRISE DE TRAVAIL ADAPTÉ.....	115-116
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------

FORMULE C : DEMANDE DE DÉROGATION POUR UN ÉLÈVE MALENTENDANT DE MOINS DE 2 1/2 ANS.....	117
-----------------------------------------------------------------------------------------	-----

### **Chapitre n°18 :**

ETAT DES PRESTATIONS DE SURVEILLANCE DE MIDI ANNEXE 1.....	122
------------------------------------------------------------	-----

ANNEXE 2 – RECTO.....	123
-----------------------	-----

ANNEXE 2 – VERSO.....	124
-----------------------	-----

### **Chapitre n°19 :**

DEMANDE D'ORGANISATION DE CLASSES DE DÉPAYSEMENT ET DE DÉCOUVERTE : ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE.....	137
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

DEMANDE D'ORGANISATION DE CLASSES DE DÉPAYSEMENT ET DE DÉCOUVERTE : ENSEIGNEMENT SUBVENTIONNÉ.....	138
----------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

DEMANDE D'ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ EXTÉRIEURE : ENSEIGNEMENT DE LA C.F.....	139
--------------------------------------------------------------------------------	-----

DEMANDE D'ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ EXTÉRIEURE : ENSEIGNEMENT SUBVENTIONNÉ.....	140
-----------------------------------------------------------------------------------	-----

PARTICIPATION.....	141
--------------------	-----

Encadrement.....	142
------------------	-----

## CHAPITRE N° 18

### ***INTRODUCTION DES DEMANDES DE SURVEILLANCE DE MIDI UNIQUEMENT POUR L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL SPECIALISE***

J'ai l'honneur de vous communiquer les directives en ce qui concerne les surveillances de midi pour l'année 2006/2007

Le modèle de formulaire à compléter en vue d'obtenir la dotation ou la subvention relative aux surveillances de midi effectuées pendant l'année scolaire 2006-2007 est joint en annexe 2.

**C'est ce document qui devra être renvoyé au VERIFICATEUR  
ADMINISTRATIF**

#### **1. ENVOI**

L'annexe 2 doit être envoyée **AU VERIFICATEUR CONCERNE, pour le 30 septembre 2007 au plus tard.**

**Toute créance introduite après cette date, la date de la poste faisant foi, sera classée sans suite.**

Le nombre d'heures de surveillances de midi est fixé par école pour chaque année scolaire. Pour obtenir cette dotation/subvention annuelle, il est impératif qu'elle soit sollicitée chaque année. Faute de quoi, la Communauté ne possédant pas de créance, la loi sur la prescription quinquennale ne lui est pas opposable.

#### **2. SIGNATURE**

En ce qui concerne l'enseignement subventionné, ne seront acceptées que les demandes signées par un représentant du Pouvoir organisateur,

- soit pour les écoles communales : le bourgmestre, un échevin ou un responsable de l'administration qui a la délégation ;
- soit pour les écoles provinciales : un responsable de l'administration qui a délégation ;
- soit pour les écoles libres : le président ou une personne mandatée par le Pouvoir organisateur.

**En conséquence de ce qui précède, les documents signés par un directeur d'école ne seront plus acceptés.**

#### **A. DISPOSITIONS GENERALES EN MATIERE DE SURVEILLANCES DE MIDI ET OBLIGATIONS DES POUVOIRS ORGANISATEURS**

1. Toute école organisée ou subventionnée par la Communauté peut obtenir une subvention en vue de rémunérer les personnes auxquelles il confie les surveillances du temps de midi.  
La période rétribuée est d'un montant indivisible de 5 Euros pour la surveillance de midi.

Il ne sera accordé de dotation/subvention pour rémunérer la surveillance du temps de midi, qu'à concurrence de 60 minutes maximum par jour et par personne.

Les sommes qui ne seraient pas utilisées pour la rémunération des surveillants renseignés sur l'annexe 2 devront faire l'objet d'une restitution.

Le paiement de ces rémunérations ainsi que le paiement du précompte professionnel doivent s'effectuer dès réception de la subvention.

## **2. Constitution du dossier**

En vue de contrôler le respect des dispositions en matière de surveillances de midi, un dossier est à constituer par année scolaire.

Ce dossier sera tenu à la disposition des vérificateurs au SIEGE ADMINISTRATIF de chaque école et devra comprendre :

- a) l'état des prestations (annexe 1) remis par chaque surveillant et approuvé par le pouvoir organisateur ou son représentant ;
- b) une photocopie recto-verso de l'annexe 2 ;
- c) les preuves de paiement des rémunérations aux surveillants renseignées à l'annexe 2 ;
- d) la preuve de versement du précompte professionnel ;
- e) les photocopies des fiches individuelles 281.10 ;
- f) la photocopie du relevé récapitulatif 325.10 ;
- g) le calendrier des jours de congé de l'école.

Pour chaque personne chargée de la surveillance, l'école doit posséder un dossier administratif comprenant :

- un document faisant ressortir la nationalité belge ou U.E. ;
- un certificat de bonnes vie et moeurs ;
- un certificat médical daté de six mois maximum.

## **B. REGLES A RESPECTER :**

1. Nombre de jours d'ouverture de l'école : indiquer le nombre de JOURS DE CLASSE durant lesquels la surveillance de midi a EFFECTIVEMENT été organisée.  
En 2006-2007, ce nombre ne peut dépasser **181 jours**.
2. Les élèves à prendre en considération sont ceux qui, à la date du 30 septembre, sont régulièrement inscrits conformément aux dispositions du décret du 03 mars 2004, à l'exception toutefois des élèves qui bénéficient, pendant le temps de midi, de l'encadrement d'un internat ou semi-internat.
3. Le nombre d'unités se calcule comme suit :

- 1 unité : pour une école de 1 à 99 élèves
  - 2 unités : pour une école de 100 à 199 élèves
  - 3 unités : pour une école de 200 à 299 élèves...
- et ainsi de suite par tranche supplémentaire de 100 élèves.
4. Le nombre total maximum d'heures s'obtient par la formule suivante :
- Nombre de jours (1) X nombre d'unités de surveillance (3)**
5. Chaque école est libre d'organiser ou non des surveillances de midi et de regrouper des élèves de deux ou plusieurs implantations. De ce fait, le nombre d'unités de surveillance réellement organisées peut être inférieur au nombre d'unités de surveillance subventionnables.
6. La liste des bénéficiaires et des sommes dues est dressée sur base des états de prestations (annexe 1) établis par le(s) surveillant(s), dans les limites du nombre d'heures subventionnables.

### **C. PRECOMPTE PROFESSIONNEL**

Seuls les montants retenus au titre de précompte professionnel doivent être déclarés et versés aux bureaux de recette des Contributions directes suivants :

- **Etablissements situés dans l'arrondissement de Bruxelles-Capitale :**

Recette des contributions de Bruxelles 4  
Avenue P.-H. Spaak, 37 – 1060 BRUXELLES  
Compte 679-2002373-02  
Tél. : 02/524.20.40 ext. 125

- **Etablissements situés en région wallonne :**

Recette des contributions de Mons 3  
Digue des Peupliers, 71 - 7000 MONS  
Compte 679-2002588-23  
Tél. : 065/31.83.18 – ext. 251 ou 360

Je vous remercie de bien vouloir vous conformer aux dispositions qui précèdent.

**ETAT DES PRESTATIONS DE SURVEILLANCES DE MIDI**

**A compléter par le surveillant**

Dénomination de l'établissement : .....

NOM et Prénom : .....

TITRE : .....

ADRESSE : .....

N° de compte financier : ..... - ..... - .....

déclare avoir presté pour la période du 01/09/2006 au 30/06/2007

**..... heures ..... minutes**

Je déclare, sur l'honneur, la présente déclaration sincère et complète.

Date : .....

Signature :

En tenant compte du maximum d'heures autorisé pour l'école  
- le directeur,  
- le pouvoir organisateur, ou son représentant,  
approuve le présent état pour :

**..... heures ..... minutes**

NOM : Date :

Qualité : Signature :

SURVEILLANCES DE MIDI  
**ANNEE SCOLAIRE 2006-2007**

Réseau :

Date de rédaction du document :  
 ...../ ..... /2007

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT :

--

**CADRER LES CHIFFRES A**

**DROITE**

1. Nombre de jours d'ouverture où la surveillance de midi a été effectivement organisée (maximum 181 jours) 

--	--	--
  
2. Nombre d'élèves régulièrement inscrits par type (maternel et primaire)
 

<b>TYPE 1</b>	=	
<b>TYPE 5</b>	=	
<b>TYPE 8</b>	=	
<b>TYPE 2</b>	<b>X 2 =</b>	
<b>TYPE 3</b>	<b>X 2 =</b>	
<b>TYPE 4</b>	<b>X 2 =</b>	
<b>TYPE 6</b>	<b>X 2 =</b>	
<b>TYPE 7</b>	<b>X 2 =</b>	
<b>TOTAL</b>	=	soit nombre d'unités

--	--
  
3. Nombre d'implantations 

--
  
4. Nombre total d'heures subventionnables  
 Ce nombre est obtenu en multipliant le nombre inscrit en 1 par le nombre inscrit en 2 (ou 3 si celui-ci est plus grand) 

--	--	--	--
  
5. Total des heures prestées  
*Ce nombre ne peut pas dépasser celui repris en 4 ; il peut être inférieur* 

				0	0
--	--	--	--	---	---

